

Décision

Générale

colonial

Décision n° 919 du 9 septembre 1948 :

n° 919

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

9 septembre 1948

Numéro JO

n° 9 du 30/09/1948

Date du numéro

30 septembre 1948

TEXTE INTÉGRAL

M. Pauliac, inspecteur principal du C. F. E. à Djibouti, est désigné comme représentant des consommateurs au sein de la Commission des prix en remplacement de M. Brémondy qui a quitté la colonie.

Signé : LIURETTE.